



@mail : cftc.elior@gmail.com

5 Juin 2018

NAO 2018

Depuis 5 ans, les DG des filiales Elior France invitent les partenaires sociaux à des mascarades pour satisfaire leurs obligations légales dans le cadre des blocs de négociations notamment les NAO sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise (L.2242-15 CT).

Ces échanges stériles se soldent systématiquement par des « mesurette » unilatérales de l'employeur, cependant certaines organisations syndicales y trouvent leurs comptes en signant, qui un accord, qui un PV de désaccord validant l'existence d'une négociation.

La CFTC n'est pas dupe, la part des bénéfices qui devrait être légitimement redistribuée aux salariés est escamotée au profit des investissements à l'international et des actionnaires toujours plus avides.

La CFTC n'entend pas vos arguments fallacieux, (hausses des matières premières, la météo maussade, les grèves et pourquoi pas les dix plaies d'Egypte...).

Les salariés tous statuts confondus, que nous représentons, exigent une revalorisation décente de leurs rémunérations, et une reconnaissance de leur participation au développement de l'entreprise.

Par conséquent, la CFTC, au nom « des hommes et des femmes qui sont le meilleur actif de la société Elior », vous présente ses 4 revendications fondamentales non négociables.

- 1) 2,5% d'augmentation générale sur les salaires et toutes les primes existantes.**
- 2) Harmonisation au mieux disant de tous les accords d'entreprise RC France.**
- 3) Augmentation de la part employeur de sa participation des frais de santé à la hauteur de 70/30.**
- 4) Compensation de l'amplitude des journées de travail pour les contrats avec coupures sous forme de journées de récupération.**

Christian ANDRADE DSC-CFTC Elior entreprises



Collectif elior GROUP - 94-96 Rue Victor HUGO 94200 Ivry sur Seine